



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 28 juin 2023

OBJET :

DE-23-06-1-35) CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE
COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE DES ECOLES DE
VINCENNES CONCERNANT LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE
MOBILIER POUR DIFFERENTES STUCTURES COMMUNALES

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-huit juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 15 juin 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : Mme SÉGURET (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme POLLARD (pouvoir à Mme RANIERI), M. LAFON (pouvoir à Mme VOISIN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. MICHON (pouvoir à M. GIRARD), Mme ODDON (pouvoir à M. TOURNE).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230628-lmc1H10723H1-DE
Date de réception en Préfecture : 03/07/2023
Date de Publication : 03/07/2023

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique offrant la possibilité aux acheteurs publics de recourir à des groupements de commandes;

Considérant que le marché de mobilier arrive à échéance le 5 août 2023, et qu'il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation ;

Considérant que la ville de Vincennes, supporte la charge financière des achats du mobilier des écoles, du centre de vacances d'Habère-Poche et des structures de la petite enfance et la Caisse des Ecoles celle du mobilier des Accueils de loisirs et des restaurants scolaires, il est proposé de mettre en place un groupement de commandes afin de mutualiser les moyens et les procédures ;

Considérant le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre la ville et la Caisse des Ecoles ;

Après avis de la commission Enfance du 23 juin 2023;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la ville et la caisse des écoles de Vincennes concernant la fourniture et l'installation de mobilier pour différentes structures communales.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents en résultant

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé